

# Le Télégramme

**Depuis le 21 décembre, il est interdit de commercialiser des tomates ou autres poivrons bios sur les étals. Paradoxe : cette mesure qui vise à faire respecter le rythme des saisons ne touche pas les fruits et légumes importés.**

Il n'y aura pas de fruits ou légumes d'été bio produits en France sur les étals avant le 1er mai prochain ! Les consommateurs de produits bio qui veulent acheter français vont devoir en effet se rabattre sur des produits de saison : navets, topinambours, carottes, poireaux, potimarrons... Cette mesure découle de la décision prise l'été dernier par le Comité national de l'agriculture biologique après un long et vif débat entre les partisans et des détracteurs de la culture dans des serres chauffées de fruits et légumes d'été biologiques.

À lire sur le sujet [Serres chauffées bio. Un compromis déjà contesté](#)

Ce comité qui est rattaché à l'Inao (Institut national de l'origine et de la qualité qui dépend du ministère de l'Agriculture) a finalement coupé la poire en deux le 11 juillet. Il continue à autoriser l'utilisation du chauffage dans les serres (non interdit en Europe) mais en l'encadrant. Ainsi la commercialisation de fruits et légumes français produits dans ces conditions est désormais interdite entre le 21 décembre et le 30 avril.

« Montrons l'exemple. Il faut espérer que d'autres pays nous emboîteront le pas ».

## Deux visions de l'agriculture

Cette solution de compromis encouragée par le ministre de l'Agriculture avait été loin de faire l'unanimité à l'époque dans ce débat qui oppose deux visions différentes de l'agriculture. D'un côté, les acteurs historiques du bio qui luttent contre l'industrialisation du bio et de l'autre des partisans du chauffage des serres qui mettent en avant la demande toujours plus forte du consommateur et la concurrence des importations.

Les premiers auraient souhaité une interdiction pure et simple des serres chauffées. Quant aux seconds, ils déplorent que la mesure reste franco-française. Les distributeurs ont, en effet, tout à fait le droit de remplir leurs rayons de tomates ou poivrons, aubergines et autres concombres d'Espagne, d'Italie voire de Belgique ou des Pays-Bas. Pour autant selon Nolwenn Viot, président du groupement des agriculteurs biologiques du Finistère, cette décision est déjà un bon signal de la part de la France. « Montrons l'exemple. Il faut espérer que d'autres pays nous emboîteront le pas », insiste le maraîcher finistérien. Il milite pour un étiquetage qui indiquerait si le produit a poussé dans une serre chauffée ou non.

« C'est une aberration d'avoir fixé une date arbitraire »

# Le Télégramme

En Bretagne, les tomates sous serres chauffées apparaissaient pour les plus précoces à la mi-février. Les producteurs vont donc devoir décaler leur production pour la commercialiser à partir du 1er mai.

Cette décision du Comité national de l'Agriculture biologique est critiquée par les partisans du chauffage des serres. « C'est une aberration d'avoir fixé une date arbitraire. De plus, on trouve sur les étals une offre pléthorique de tomates qui viennent de partout que ce soit bio ou conventionnels », remarque Pierre-Yves Jestin, le président de la coopérative Savéol.

« L'objectif est de produire en relation avec les saisons mais le 1er mai nous paraît être une date très tardive pour le démarrage de la commercialisation de produits issus de serre. Le chauffage permet de créer les conditions de la réussite de la culture ainsi que la mise en place de la protection biologique au travers des insectes. Ces insectes auxiliaires ont besoin d'une certaine température pour se développer et être à même de protéger les cultures ».